

5 décembre 2013 Règlements à jour au 1^{er} décembre 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3)	a. 346, remplacer au 2 ^e alinéa «9.10.18.2.» par «9.10.17.2.»	Erreur de transcription

1^{er} novembre 2013 Règlements à jour au 1^{er} novembre 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} novembre 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 2)	a. 23.1, remplacer « 6 et 17 » par « 16 et 17 »	Erreur de transcription
Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40)	a. 44.9, par. 4, ajouter au début, «(vig. 2017-03-08)»; par. 5, supprimer au début, «(vig. 2017-03-08)»	Erreur de transcription dans l'article 9 du Décret 682-2013 du 19 juin 2013. Établir la corrélation avec le paragraphe 2 du deuxième alinéa de l'article 48

4 octobre 2013 Règlements à jour au 1^{er} octobre 2013

Seules les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} octobre 2013.

6 septembre 2013 Règlements à jour au 1^{er} septembre 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} septembre 2013.

*Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la
Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec*

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers (chapitre I-0.2, r. 4)	a. 22 (<i>Abrogé implicitement par L.Q. 2013, c. 16, a. 193</i>).	Concordance avec la Loi
Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds (chapitre M-35.1, r. 246)	L'article 38 est remplacé par ce qui suit: 38. La Fédération perçoit des acheteurs, conformément à la convention applicable, le produit de la vente des agneaux lourds qui ont fait l'objet d'une vente par engagement annuel ou par engagement hebdomadaire et celui des agneaux lourds en surplus et le remet au producteur visé le deuxième jeudi suivant la semaine de la vente ou, dans le cas des 2 dernières ventes de l'année, le troisième jeudi suivant la semaine de la vente. _____ Décision 8704, a. 38 Décision 9181, a. 14 Erratum, 2009 G.O. 2, 2443	Erreur de transcription
Règlement sur les normes environnementales applicables aux véhicules lourds (chapitre Q-2, r. 33)	a. 21.1 (<i>Abrogé</i>). L'article 3 du Décret 678-2013 aurait dû se lire: " 3. Ce règlement est modifié par la suppression des articles 21 à 22".	Erreur de transcription

2 août 2013 Règlements à jour au 1^{er} août 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} août 2013.

*Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la
Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec*

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r. 3)	a. 21 et 22, édictees par l'article 1 du Décret 654-2013, renumérotés 14.1 et 14.2	Erreur de numérotation
Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (chapitre Q-2, r. 19)	a. 149.3, par. 20 et 149.4, par.22, édictees par l'article 3 du Décret 666-2013, remplacer les mots «alinéas 2 à 6» et «alinéas 1 à 5» par «alinéas deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième» et «alinéas premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième»	Uniformité de la terminologie

3 juillet 2013 Règlements à jour au 1^{er} juillet 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} juillet 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3)	a. 344, tableau 1 ^{er} alinéa, remplacer la référence «R.R.Q., 1981, c. S-3, r. 4» par la référence «chapitre S-3, r. 2»	Actualisation de la référence

1^{er} juin 2013 Règlements à jour au 1^{er} juin 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} juin 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la culture et l'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r. 2)	a. 5, 3 ^e alinéa, par. 3, remplacer «lorsque le titulaire du permis détient une autorisation délivrée en vertu de l'article 14.1 de cette Loi» par «lorsque le permis du titulaire autorise la récolte de bois pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois»	Correction de concordance
Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (chapitre A-18.1, r. 7)	a. 1, la définition de «titulaire d'un permis d'intervention» est remplacée	Concordance avec les dispositions de la Loi
	a. 1, 17, 39, 50, 51, 74, 79.1 et 79.3, les expressions «plan annuel d'intervention» et «plan quinquennal d'aménagement forestier» ont été remplacées par l'expression «plan d'aménagement forestier intégré»	
	a. 2, 2 ^e alinéa, remplacer «pour un aménagement faunique ou récréatif,» par «pour un aménagement faunique, récréatif ou agricole,»	

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
<p>(suite) (chapitre A-18.1, r. 7)</p>	<p>a. 61, remplacer «un centre éducatif forestier, une forêt d'enseignement et de recherche et une station forestière visés aux articles 107, 110, 112 et 116 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1) sauf si elle effectue un traitement sylvicole autorisé conformément aux articles 108, 111 et 114 de cette Loi» par «une forêt d'enseignement et de recherche et une station forestière visées aux articles 18, 20 et 22 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), sauf si elle effectue un traitement sylvicole autorisé conformément aux articles 19, 21 et 24 de cette Loi»</p>	<p>Concordance avec les dispositions de la Loi</p>
	<p>a. 67, 1^{er} alinéa, remplacer «de permis d'intervention pour un aménagement faunique ou récréatif» par «d'un permis d'intervention pour un aménagement faunique, récréatif ou agricole»</p>	
	<p>a. 79.7, 2^e alinéa, par. 1^o remplacé par le suivant: «1^o une éclaircie commerciale ou une coupe de jardinage;»</p>	
	<p>a. 88, 3^e alinéa, remplacer «Dans une aire d'exploitation commune visée à l'article 55 de la Loi sur les forêts (chapitre F-4.1),» par «Dans une unité d'aménagement,»</p>	<p>Correction de concordance</p>
<p>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1, r. 7)</p>	<p>a. 46, remplacer «autoriser la construction d'un chemin autre qu'un chemin forestier ou minier,» par «autoriser la construction d'un chemin autre qu'un chemin minier ou qu'un chemin en milieu forestier,»</p>	<p>Concordance avec les dispositions de la Loi</p>
<p>Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus (chapitre V-1.1, r. 14)</p>	<p>Annexe 41-101A3, 2^e alinéa, par. 1 de la Rubrique 3 de la Partie A, remplacer «Dans un plan de bourses d'études collectif» par «Dans un plan de bourses d'études»</p>	<p>Concordance avec le texte anglais</p>
<p>Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue (chapitre V-1.1, r. 24)</p>	<p>a. 1.1 -définition «titre adossé à des créances», remplacer les mots «à des créances» par les mots «à des actifs» -définition «débiteur principal» remplacer les mots «titre adossé à des créances» par les mots «titre adossé à des actifs»</p>	<p>Ajustement de la terminologie</p>

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
(suite) (chapitre V-1.1, r. 24)	Rubrique 5.3 de la Partie 2 de l'Annexe 51-102A2, les expressions «titre(s) adossé(s) à des créances» sont remplacées partout où elles se retrouvent par les expressions «titre(s) adossé(s) à des actifs»	Ajustement de la terminologie

4 mai 2013 Règlements à jour au 1^{er} mai 2013

Seules les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mai 2013.

4 avril 2013 Règlements à jour au 1^{er} avril 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} avril 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (chapitre A-28, r. 1)	a. 10	Indexation au 1 ^{er} janvier 2013 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Corrections apportées au Décret 1263-2012 modifiant le Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3) (pour faciliter l'intégration des modifications)	a. 1 du décret ajoutant l'a. 344, dans le premier alinéa du tableau, remplacer «32.1.1) 4)» par «32.1.1) b), 4)»	Erreur de rédaction
	a. 388, remplacer «annexe 1» par «annexe II»	Erreur de numérotation
	«Section IX DISPOSITIONS FINALES» précédant l'article 2 du Décret 1263-2012 est supprimée.	Erreur de rédaction
	«ANNEXE 1» remplacée par «ANNEXE II»	Erreur de numérotation
	APPENDICE 1, remplacer dans l'intitulé «(Article 369(1))» par «(Article 370)»	Erreur de numérotation
	APPENDICE 1, Division A, Partie 1, a. 1.4.2.1, remplacer «Millilitre» par «millilitre»	Erreur de rédaction
	APPENDICE 1, Division B, Partie 2, ajouter avant l'a. 2.8.4.1, la sous-section suivante: «2.8.4. Devoirs du propriétaire»	Erreur de rédaction

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
(suite) D. 1263-2012	APPENDICE 1, Division B, Annexe B, «B-2.1.3.3», remplacer le dernier alinéa par «Les dispositions des articles 353 à 357 entrent en vigueur le 18 mars 2014.»	Concordance avec les entrées en vigueur de l'article 4 du Décret
	APPENDICE 1, Division B, Annexe B, «B-2.2.2.1», remplacer dans le 2 ^e alinéa qui précède l'article 361, les mots «Les articles 360 à 364» par «Les articles 361 à 365».	Erreur de rédaction
	APPENDICE 1, dans ces articles, les mots suivants s'écrivent en <i>italique</i> :	
	1.2.1.1: « <i>l'autorité compétente</i> »	
	2.4.1.1 7) a): « <i>bâtiment</i> » (2 occurrences)	
	2.5.1.4 2): « <i>bâtiment</i> »	
	2.7.1.3 3): « <i>moyens d'évacuation</i> »	
	3.2.6.2: « <i>établissements industriels à risques moyens</i> »	
	3.2.7.5: « <i>séparations coupe-feu</i> » (2 occurrences)	
	3.2.8.2 i): « <i>dispositifs d'obturation</i> » ii): « <i>bâtiment</i> »	
	3.2.8.3 a): « <i>bâtiment</i> »	
	3.2.9.2, 2 ^e alinéa: « <i>hauteur de bâtiment</i> »	
	3.2.9.2, 3 ^e alinéa, par. 3, 4 et 7: « <i>bâtiment</i> »	
	4.9.3.2: « <i>bâtiment</i> »	
	5.5.2.2 1): « <i>bâtiment</i> », « <i>séparations coupe-feu</i> » et « <i>degré de résistance au feu</i> »	
	5.5.2.2 2): « <i>bâtiment</i> » (2 occurrences) et « <i>séparation coupe-feu</i> »	
	5.5.4.1 1): « <i>marchandises dangereuses</i> »	
	5.5.4.1 1) b) et e): « <i>bâtiment</i> »	
	5.5.4.2 1): « <i>marchandises dangereuses</i> »	
	5.5.4.3 1) c): « <i>marchandises dangereuses</i> »	
5.5.4.3 1) d): « <i>bâtiment</i> »		
5.5.4.4 a): « <i>marchandises dangereuses</i> »		
5.5.4.4 2) a): « <i>marchandises dangereuses</i> »		
5.5.5.1 4): « <i>marchandises dangereuses</i> »		

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la qualité de l'eau potable (chapitre Q-2, r. 40, modifié par le D. 70-2012, a. 47, par. 1)	a. 39, 1 ^{er} alinéa, tableau, remplacer les symboles « $\geq 5\ 000$ » (3 ^e ligne) et « $\geq 20\ 000$ » (4 ^e ligne) par « $\leq 5\ 000$ » et « $\leq 20\ 000$ »	Erreur de transcription
Règlement sur la contribution des usagers pris en charge par les ressources intermédiaires (chapitre S-4.2, r. 7)	a. 5	Indexation au 1 ^{er} janvier 2013 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5, r. 1)	a. 355, 360, 363 et 375	Indexation au 1 ^{er} janvier 2013 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)

6 mars 2013 Règlements à jour au 1^{er} mars 2013

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mars 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement concernant la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (chapitre E-12.001, r. 1)	a. 1, par. 1 et 5 du 1 ^{er} alinéa et par. 2 du 2 ^e alinéa, remplacer «déclaration annuelle» par «déclaration de mise à jour annuelle» a. 2, remplacer «déclaration annuelle» par «déclaration de mise à jour annuelle» et remplacer «article 24 du Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (chapitre P-45, r. 1)» par «article 3 du Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises (chapitre P-44.1, r. 1)»	Correction de concordance avec la Loi sur la publicité légale des entreprises (chapitre P-44.1) et le Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises (chapitre P-44.1, r. 1)

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Arrêté ministériel du 2012-12-11 édictant le Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 15)	sous-par. ii du sous-par. <i>ee</i>) du par. 7 de l'a. 20: «MP _j » doit se lire «MP _i »	Erreurs typographiques
	sous-par. i du sous-par. <i>ff</i>) du par. 7 de l'a. 20: «MP _j » doit se lire «MP _i »	
	sous-par. <i>nn</i>) du par. 7 de l'a. 20, à la dernière ligne, remplacer «QC.7.3.3» par «QC.7.5.3»	
	sous-par. <i>p</i>) du par. 12 de l'a. 20, supprimer la commande (voir par. <i>n</i>)	
	sous-par. <i>l</i>) du par. 17 de l'a. 20, remplacer dans la commande et dans le texte qui suit «sous-paragraphe ii» par sous-paragraphe i»	
	sous-par. <i>o</i>) du par. 17 de l'a. 20, dans l'équation 17-2.1, remplacer «Fe _i » par «FE _j »	
	sous-par. <i>k</i>) du par. 28 de l'a. 20, dans l'équation 28-9, remplacer «M _{rési} » par «M _{rés,i} »	
	sous-par. <i>qq</i>) du par. 29 de l'a. 20, sous l'équation 29-16, remplacer «t _j » par «t»	
	sous-par. <i>fff</i>) du par. 29 de l'a. 20, insérer avant «29.4.9» et «29.4.10» les lettres «QC.»	
	sous-par. <i>ggg</i>) du par. 29 de l'a. 20, dans le Tableau 29-6, supprimer la deuxième occurrence «Régulateur de pression ITT Barton 335P continu 0,1699»	
	sous-par. <i>j</i>) (première occurrence) après le sous-par. <i>h</i>) du sous-par. 6 de QC.33.2 de l'a. 20, remplacer « <i>j</i> » par « <i>i</i> »	
	par. 31 de l'a. 20, sous l'équation 33-5, dans l'alinéa «FE _j » insérer les lettres «QC.» avant «33.4.2»	
	par. 31 de l'a. 20, sous l'équation 33-16, remplacer «t _j » par «t»	
	par. 31 de l'a. 20, sous l'équation 33-18, remplacer «P _{atm} » par «P _{Atm} » et «t _j » par «t»	
	par. 31 de l'a. 20, insérer les lettres «QC.» avant les par. «33.4.9», «33.4.10.», «33.4.11» et «33.4.12»	
par. 31 de l'a. 20, sous l'équation 34-1, remplacer «Sp _j » par «SP _j »		
par. 31 de l'a. 20, sous l'équation 34-2, remplacer «TC _{PF,j} » par «TC _{PF} » et «TC _{S,P,j} » par «TC _{SP,j} »		

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 15)	Renommer les équations 24-9 et 29-17 par les équations 24-14 et 29-21. (Renommer nécessaire suite aux modifications apportées par le sous-par. g) du par. 24 de l'a. 20 et des sous-par. qq) à eee) du par. 29 de l'a. 20 de l'Arrêté ministériel du 2012-12-11)	Correction de concordance
	Supprimer dans le «Tableau 33-4» de QC.33.6 la deuxième occurrence «Régulateur de pression ITT Barton 335P Continu 0,1699»	Erreur de transcription

**7 février 2013 Règlements à jour au 1^{er} février 2013,
sauf chapitre Q-2, r. 15, à jour au 1^{er} décembre 2012**

Seules les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} février 2013.

**18 janvier 2013 Règlements à jour au 1^{er} janvier 2013,
sauf chapitres Q-2, r. 15 et Q-2, r. 46.1, à jour au 1^{er} décembre 2012**

* le 25 janvier 2013, Q-2, r.46.1 mis à jour au 1^{er} janvier 2013.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} janvier 2013.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 15)	Ann. A.2 (A.M. 2012-09-05, «Équation 8-3» doit se lire «Équation 8-4»)	Erreur de numérotation